



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Réf. : CR 2020-01

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 9

Date de convocation du conseil municipal : 9 janvier 2020

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Georges DELEAVAL, Sylvain COLLIAT, Pascale GUIGONNAT, Alexandre GROBEL, Marie-Dominique RYCKEBOER ; Emilie CLERC-ROGUET.

Absents excusés : Guilhem BEDOIAN, Pascal PLANTARD, Aurélie CATTEAU, Véronique ROUSSEAU

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Emilie CLERC-ROGUET

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2019.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1- Délibération portant sur l'attribution d'une subvention à la MJC des Voirons.

La MJC des Voirons a déposé une demande de subvention pour la saison 2019-2020.

Il est expliqué au dossier que les efforts pour redresser la situation financière de l'association ont été fructueux pour la saison 2018-2019 puisque les comptes sont positifs. Cette situation est due aux efforts faits pour restreindre les dépenses. L'objectif étant de constituer une provision nécessaire afin de prévoir les départs en retraite et autres (démissions, licenciements, imprévus...).

Le nombre d'adhérents est en augmentation par rapport à l'année précédente (495 au lieu de 491).

Afin de contribuer au bon fonctionnement des activités et des événements, la demande de subvention est d'un montant de 3 500 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par la MJC des Voirons,

Après examen du dossier et du budget,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

– **D'ACCEPTER** d'octroyer la subvention suivante :

→ 3500 euros (trois mille cinq cents euros).

– **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

–



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Réf. : CR 2020-01

4.2- Délibération portant sur l'attribution d'une subvention à l'ADMR

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a déposé une demande de subvention concernant le service d'aide à la Personne, toujours en service sur la commune.

En 2019 le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Conseil Départemental a été mis en œuvre. Par conséquent, les modalités de reconnaissances de coût de revient et de péréquation avaient été modifiées, plafonnant ainsi la prise en charge par le conseil départemental du coût de revient horaire à 25, 50 euros. L'association est au-dessus de ce coût de revient horaire. Pour le montant prévisionnel 2020, un montant global de 19 547 euros reste à financer

En proratisant le montant de subvention aux nombres d'heures effectuées sur la commune en 2018, l'ADMR sollicite une subvention d'un montant de 4 251 euros.

Après examen du dossier,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'octroyer la subvention suivante :
→ Aide à la personne 2020 -**4 251 euros** (quatre mille deux cent cinquante et un euros).
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu avec Madame Fraiseau, des membres de l'association et de la Fédération dont Monsieur Richner. L'association fait face à des difficultés liées au personnel (turn-over important, formation à prévoir...), mais également liées au manque de bénévole.

La question de l'action sociale destinée aux aînées devra faire l'objet d'une concertation sur l'ensemble du territoire de l'agglo.

4.3- Délibération portant sur l'attribution d'une subvention à l'association ALFAA-GHS

L'Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne et du Genevois Haut-Savoyard (ALFAA-GHS) a déposé une demande de subvention d'un montant de 40 euros puisque deux personnes de la commune ont été accueillies par l'association et ont bénéficié d'une aide alimentaire.

Après examen du dossier,
Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** d'octroyer la subvention d'un montant de 40 euros (quarante euros).
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Réf. : CR 2020-01

4.4- Délibération portant sur l'entretien de la voirie – Convention de mise à disposition de 2020 à 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le service d'entretien de la voirie est mutualisé depuis le 1er janvier 2008 entre les 6 communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues).

La convention en cours, signée pour 3 ans, vient à échéance au 31 décembre 2019. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, il convient de renouveler pour 3 ans cette mise à disposition de service.

A la demande des élus, les termes de cette nouvelle convention de mutualisation du service ont évolué, essentiellement pour :

- l'article 1 « objet de la convention » en incluant les interventions des agents du service sur les chemins ruraux non revêtus à la condition qu'ils desservent des habitations permanentes ainsi que sur les sentiers communautaires ;
- l'article 2 « service mis à disposition » en ajoutant un 7ème point concernant la pose et l'entretien du mobilier urbain,
- l'article 4 « personnel mis à disposition » en diminuant le temps de travail de 100 % à 70 % du responsable de service ainsi que de 50 % à 40 % de l'assistante administrative.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour les années 2020 à 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du service d'entretien de la voirie auprès de la commune de Juvigny pour les années 2020 à 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

4.5- Délibération portant sur les dépenses d'investissement.

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2020, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au BP 2019, afin de régler les dépenses d'investissement de ce début d'année, selon le tableau suivant :

Chapitre		Crédits votés 2019	Anticipation de crédits (25%)
20	Immobilisations Incorporelles (Sauf 204)	140 000,00 €	35 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 265 222,81 €	316 305.70 €



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Réf. : CR 2020-01

23	Immobilisations en cours	601 233,00 €	150 308,25 €
10	Dotations, Fonds et Réserves	30 474,49 €	7 618,62 €
TOTAL		2 036 930,30 €	509 232,57€

Le Maire entendu,
Après avoir délibéré
Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2020 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2019 selon le tableau présenté.

5. URBANISME

Permis de Construire : Néant

Déclaration Préalable :

DP 074 145 20 H 0001 déposée par Madame Uzelac - 760 Route de la Plantaz - pour une division parcellaire en vue de construire.

DP 074 145 20 H 0002 déposée par Enedis pour la création d'un poste transformateur – Vy des Chênes.

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- **Travaux d'aménagement route des Curtines**

Après la pause de Noël, les travaux ont repris le 13 janvier 2020. L'entreprise Eiffage est intervenue plus tôt que prévu suite à la demande de la mairie. Si la météo est clémente, les travaux devraient être achevés fin février. En effet, il reste à installer les pavés sur la partie haute de la route, puis le bitume. Ce sont les trottoirs et les différents raccordements qui prendront plus de temps.

Concernant le carrefour des Groulines/Curtines, l'arrêt et l'abri bus restent à finaliser. Une résine sera posée au niveau des tranchées.

Concernant le carrefour Curtines/route de la Frontière, les travaux d'enrobé risquent à nouveau de perturber la circulation. Ce risque est à surveiller.

- **Route de Paconinges**



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Réf. : CR 2020-01

Le passage piéton n'a pas été placé entre les 2 arrêts de bus qui se font face, obligeant ainsi les enfants à faire un détour pour traverser la route.

- **Projet d'extension des équipements publics**

Néant

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Néant

8. QUESTIONS DIVERSES

9.

- **La taxe d'habitation :**

Elle devrait être supprimée entièrement en 2021-2022. Les communes toucheront alors en compensation la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce montant transféré ne sera pas nécessairement égal à la perte. En conséquence, un mécanisme d'équilibrage sera mis en place afin de neutraliser les sous ou sur compensations, et ainsi, permettre aux communes de toucher une compensation égale à l'euro près.

- **Dépôt sauvage**

La problématique des déchets est préoccupante sur la commune. En effet, les dépôts sauvages se multiplient. Cette semaine encore, des dizaines de pneus ont été retrouvés sur une parcelle du site Altéa. Les déchets s'accumulent également autour de la base de vie.

- **Journée de l'environnement**

Elle sera organisée le 4 avril 2020.

- **Les rythmes scolaires**

Ils sembleraient que les communes de Gaillard, Etrembières, Ambilly et Lucinges, aient décidé pour l'année scolaire 2020/2021 d'opter pour l'option dérogatoire, c'est-à-dire revenir à la semaine des quatre jours.

- **Le repas des aînées**

La date reste à définir

- Prochain conseil municipal : 11 février 2020
- Fin du conseil : 22h00

Le secrétaire,

Emilie CLERC-ROGUET



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Réf. : CR 2020-01

Signatures

Denis MAIRE

Raphaël SPINELLI

Georges DELEVAL

Sylvain COLLIAT

Catherine FRAISEAU

Alexandre GROBEL

Marie-Dominique RYCKEBOER

Pascale GUIGONNAT